



**COMPTE RENDU**  
**Réunion du 5 mars 2019**  
**SAEP DE CHAMPFLEUR-GESNES-LE-GANDELIN**  
**- salle polyvalente de Champfleur -**

*28 présents. 28 votants. Quorum atteint.*

ETAIENT PRESENTS :

Mmes LEHUGEUR Clémence, RATTIER Armelle, Mrs SCORNET Frédéric, LANGLAIS Pierre, TOUCHARD Jean-Claude, LAJOINIE Michel, HARDOUIN Nicolas, BESNAULT Edmond, NOE Laurent, FORGET Joël, BEUNECHE Alain, MIRBEAU BAUDIN Frédéric, EVETTE Gérard, MACE Marcel, FORESTO Dominique, RALU Dominique, DUBRAY Maurice, TRILLON Jacques, BODEREAU Jean-Philippe, HONORE Thierry, DAGRON Guillaume, LATOUCHE Jean-Louis, HANOY François, PAVARD Georges

Mr HUE Lény, remplacé, par Mr DESCHAMPS Marcel (suppléant)  
Mr CAMUS Christian, remplacé, par Mr FIRMESSE Jean-Marie (suppléant)  
Mme KIERS PERRAULT Nadine, remplacée, par Mr LIVET Gérard (suppléant)  
Mr AUBERT Michel, remplacé, par Mme ROUSSEL Eliane (suppléante)

ABSENTS EXCUSES :

Mrs, MAUDUIT Philippe, ROULAND Nicolas, BEAUSSART Olivier, BOISSIER Alain, LOUVEL Marie Thérèse, DUGUE Philippe, DUVAL Francis, JEGO Jean Yves, GUILLET Pierre, DESCURES Jacky, COUDRAY Christophe

Secrétaire de séance : Mr HANOY François

**1. Vote du Compte Administratif du SAEP de Champfleur-Gesnes Le Gandelin et Affectation du résultat 2018**

Le Président, Mr Pierre Langlais, présente le Compte Administratif 2018 et l'affectation du résultat de l'exercice 2018.

Section d'exploitation 2018

Recettes :	1 263 740.53 €
Dépenses :	1 052 854.50 €
Résultat Fonctionnement 2018	210 886. 03 €

Résultat Fonctionnement 2017	221 062.93 €
------------------------------	--------------

**Résultat clôture Fonctionnement 2018 431 948.96 €**

Section d'Investissement 2018

Recettes :	635 922.84 €
Dépenses :	960 696.40 €

Résultat Investissement 2018	-324 773.56 €
Résultat Investissement 2017	121 933.08 €
<b>Résultat clôture Investissement 2018</b>	<b>- 239 340.48 €</b>
<b>Restes à réaliser à reporter en 2019</b>	
Dépenses :	36 500 €

**Résultats à affecter au budget primitif de l'année 2019 pour le SAEP de Champfleur-Gesnes-Le-Gandelin en :**

Dépenses 2019 Investissement C/001	202 840.48 €
Recettes 2019 Investissement C/1068	239 340.48 €
Recette 2019 Fonctionnement C/002	192 608.48 €

**Mr DUBRAY Maurice a été désigné Président de séance.**

**Aussi après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2018 et l'Affectation du Résultat de l'exercice 2018.**

**2. Vote du Compte de gestion 2018**

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2018 présenté par Mr le Président et considérant les statuts sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, l'exécution du budget de l'exercice 2018 concernant les différentes sections budgétaires et budgets annexes et déclarant que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, est visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical a accepté à la majorité, 28 pour, le Compte de Gestion 2018.**

**3. Vote du budget Primitif 2019**

Le Président, Mr Pierre Langlais, présente le Budget Primitif 2019 comme suit :

- <b><u>Section d'exploitation-Dépenses</u></b>	<b>1 450 876.48 €</b>
-	
Chap. 011 : charges à caractère général	318 868.48 €
Chap. 012 : Charges de personnel et assimilé	151 120.00 €
Chap. 014 : Atténuation de produits	145 000.00 €
Chap. 65 : Autres charges de gestion courante	46 720.00 €
Chap. 66 : Charges Financières	133 000.00 €
Chap. 67 : Charges exceptionnelles	6 100.00 €
Chap. 022 : Dépenses imprévues	5 000.00 €
Chap. 023 : Virement à la section investissement	273 568.00 €
Chap. 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	370 000.00 €

- <u>Section d'exploitation -Recettes</u>	<b>1 450 876.48 €</b>
<u>dont Excédent reporté</u>	194 108.48€
Chap. 70 : Ventes de produits	1 171 700.00 €
Chap. 75 : Autres produits de gestion courante	5 000.00 €
Chap. 042 : Opérations d'ordre transfert	80 068.00 €

\*\*\*\*\*

- <u>Section d'investissement – dépenses</u>	<b>896 908.48 €</b>
<u>dont Restes à Réaliser</u>	36 500.00 €
<u>dont Excédent négatif reporté</u>	202 840.48€
Chap.16 : Annuités emprunts	247 500.00 €
Chap.21 : Immobilisations corporelles	1 000.00 €
Chap.22 : Travaux	355 500.00 €
Chap.020 : Dépenses imprévue	10 000.00 €
Chap.040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 068.00 €
- <u>Section d'investissement – Recettes</u>	<b>896 908.48 €</b>
Chap.040 : Opérations d'ordre entre sections	370 000.00 €
Chap.13 : Subvention d'investissement	14 000.00 €
Chap.106 : dotations	239 340.48 €
Chap.021 : Virement section exploitation	273 568.00 €

Monsieur Le Président procède au vote du Budget Primitif 2019.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité le Budget Primitif pour l'exercice 2019.**

#### **4. Taxe pollution 2019**

Suite à la réception du mail de l'Agence de l'eau, nous informant du tarif de Saint Rigomer et Lignières la Carelle pour l'année 2019

##### ➤ TAXE POLLUTION

Pour les communes de Saint Rigomer et Lignières la Carelle = 0.30 €/m<sup>3</sup>

**Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical autorise Monsieur Le Président à modifier les tarifs 2019 comme ci-dessus proposé.**

#### **5. Régime indemnitaire**

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de revaloriser l'Indemnité Administration et de technicité de Madame Sylvie LALANDE.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité de revaloriser IAT de Madame Sylvie LALANDE à compter du 01 mars 2019 comme suit :**

-IAT d'après le montant de référence avec un coefficient multiplicateur de 6.

## 6. Admission non-valeur

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que le Trésor Public de Fresnay sur Sarthe nous a fait parvenir un état des créances éteintes pour un montant de 551.97 €.

Suite à la décision du Tribunal d'Instance d'effacer les dettes :

- ⇒ Mr DUFOUR Samuel 72130 Moulins le Carbonnel, pour un montant de 265.99€.
- ⇒ Mme CONTE Melissa 72130 Moulins le Carbonnel, pour un montant de 285.98 €.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité d'effacer les dettes.**

## 7. Rapport sur l'eau 2018

En vertu du décret n°95-638 du 6 mai 1995, le Président du Syndicat d'Adduction en Eau Potable (SAEP) de la Région de Champfleur Gesnes Le Gandelin est tenu de présenter à son Comité Syndical un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public en eau potable.

Monsieur Le Vice-Président, Frédéric Scornet donne les modalités de réalisation de ce rapport ainsi que les indicateurs techniques et financiers qu'il contient. Mr Le Président informe que ce rapport sera transmis aux communes adhérentes du SAEP et que mesdames et messieurs les Maires devront le présenter à leurs conseils municipaux avant le 31 décembre 2019.

Par la suite, ce rapport devra être mis à la disposition du public pour les communes de plus de 3500 habitants pendant 15 jours après passage devant le Conseil Municipal.

**Après en avoir discuté et délibéré, le Comité Syndical accepte ce rapport et autorise Monsieur le Président à signer le rapport sur l'eau de l'année 2018.**

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité d'accepter le rapport sur l'eau 2018.**

## 8. Questions diverses

- 1) Fuites 2018 à Moulins le Carbonnel, Champfleur et Ancinnes : plusieurs fuites sur branchements.
- 2) Courriers ARS : Analyses présence de « Métabolite pesticide E3 » sur le forage de Gesnes le Gandelin et « Radon » sur l'ensemble des forages.  
Mr le Président a demandé les normes auprès de l'ARS : attente retour.
- 3) Loi Notre : Le Syndicat d'eau et les communes souhaitent des explications sur la Loi.